



**10 septembre 2013 : une
date à bloquer**

**Pilotage des
régimes de
retraite**



FORCE OUVRIERE N'EST PAS DUPE

...

**Derrière la réforme du pilotage
des régimes se cachent bien des
intentions**

...

FO
la force syndicale



Le pilotage en quelques points clés

- ▢ **Le FSV** : fonds de **solidarité** vieillesse
- ▢ **Le FRR** : fonds de **réserves** des retraites
- ▢ **Le pilotage** : **alibi** d'une réforme paramétrique ?
- ▢ Réforme systémique/régime unique à venir ?



La mission du FSV

- **Le Fonds de solidarité vieillesse** est un établissement public créé par la loi du 22 juillet 1993.
- En place depuis janvier 1994, le FSV a pour mission de financer, au moyen de recettes qui lui sont affectées, divers avantages vieillesse à caractère non contributif relevant de la solidarité nationale servis par les régimes de vieillesse de la sécurité sociale.



Le FSV finance

- Le FSV finance le minimum vieillesse, pour l'ensemble des régimes de retraite de base de salariés (régime général, régime des salariés agricoles, et régimes spéciaux) et de non salariés (artisans, commerçants, exploitants agricoles).
- Il prend également en charge, pour ces mêmes régimes, les majorations de pensions pour enfants élevés et pour conjoint à charge.



Le FSV finance

Il finance aussi partiellement le coût des validations pour la retraite :

- des périodes de chômage et de préretraite du régime général et du régime des salariés agricoles ;
- des périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'État dans les régimes ARRCO et AGIRC
- Les validations gratuites de trimestres pour les périodes d'arrêt de travail (maladie/ maternité / AT-MP / invalidité) et le financement d'une partie du **minimum** contributif (MICO)

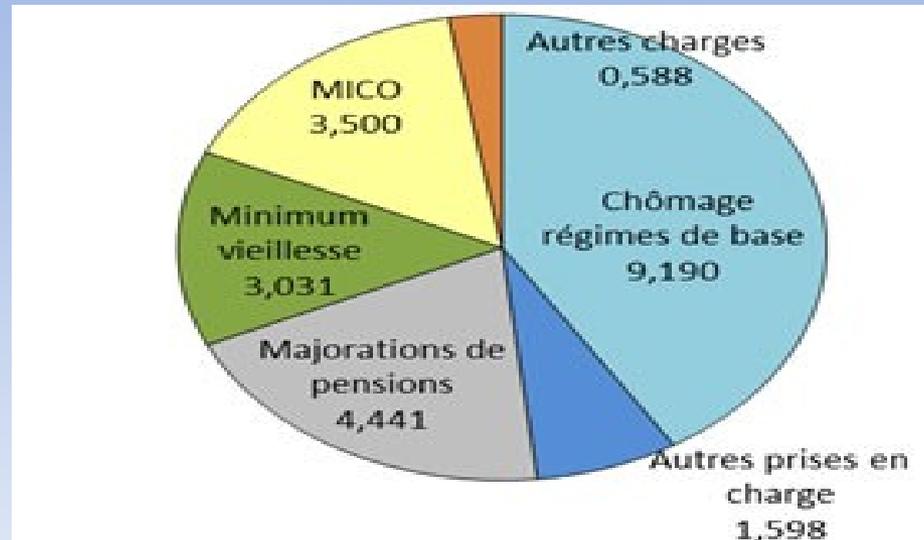


Vue d'ensemble du FSV

L'ensemble des dépenses de retraite prises en

Charge par le FSV s'est élevé à 21,759 Md€ en

2011, contre 17,364 Md€ en 2010, soit + 25,3%.





Clarification des financements

FO revendique la clarification des ressources :

- A la solidarité nationale : l'impôt
- A la solidarité salariale : les cotisations

A titre d'exemple : le minimum contributif devrait relever intégralement du régime général et non pour une partie au FSV, l'unique but actuel étant d'afficher un moindre déficit du régime général.



La mission du FRR

- Le fonds de réserves des retraites est un investisseur de long terme qui a pour mission de « *gérer les sommes qui lui sont affectées, afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraite éligibles* ».
- En clair, il s'agissait de pouvoir faire face aux problèmes financiers **conjoncturels**.

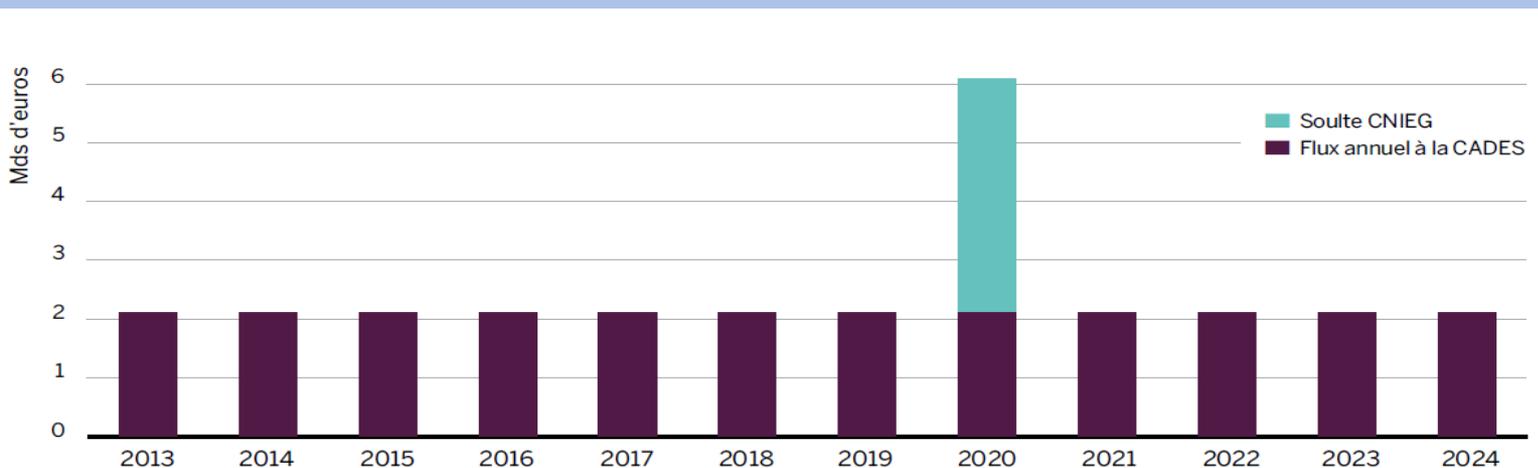


L'objectif du FRR

- FO revendique que l'objectif du FRR soit respecté
- Exemple de dévoiement : le FRR avait été prévu initialement pour passer « la bosse du papy-boom » entre 2020-2030. Désormais, il sert en partie à renflouer la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), à hauteur de 2.1 milliards par an sur 12 ans.



Les versements du FRR à la CADES



Le passif du FRR est constitué de versements annuels à la CADES de 2,1 milliards d'euros jusqu'en 2024, et d'un flux unique à la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) au titre de la soulte CNIEG (Caisse nationale des industries électriques et gazières) en 2020 indexé sur la performance du FRR.



Transparence des financements

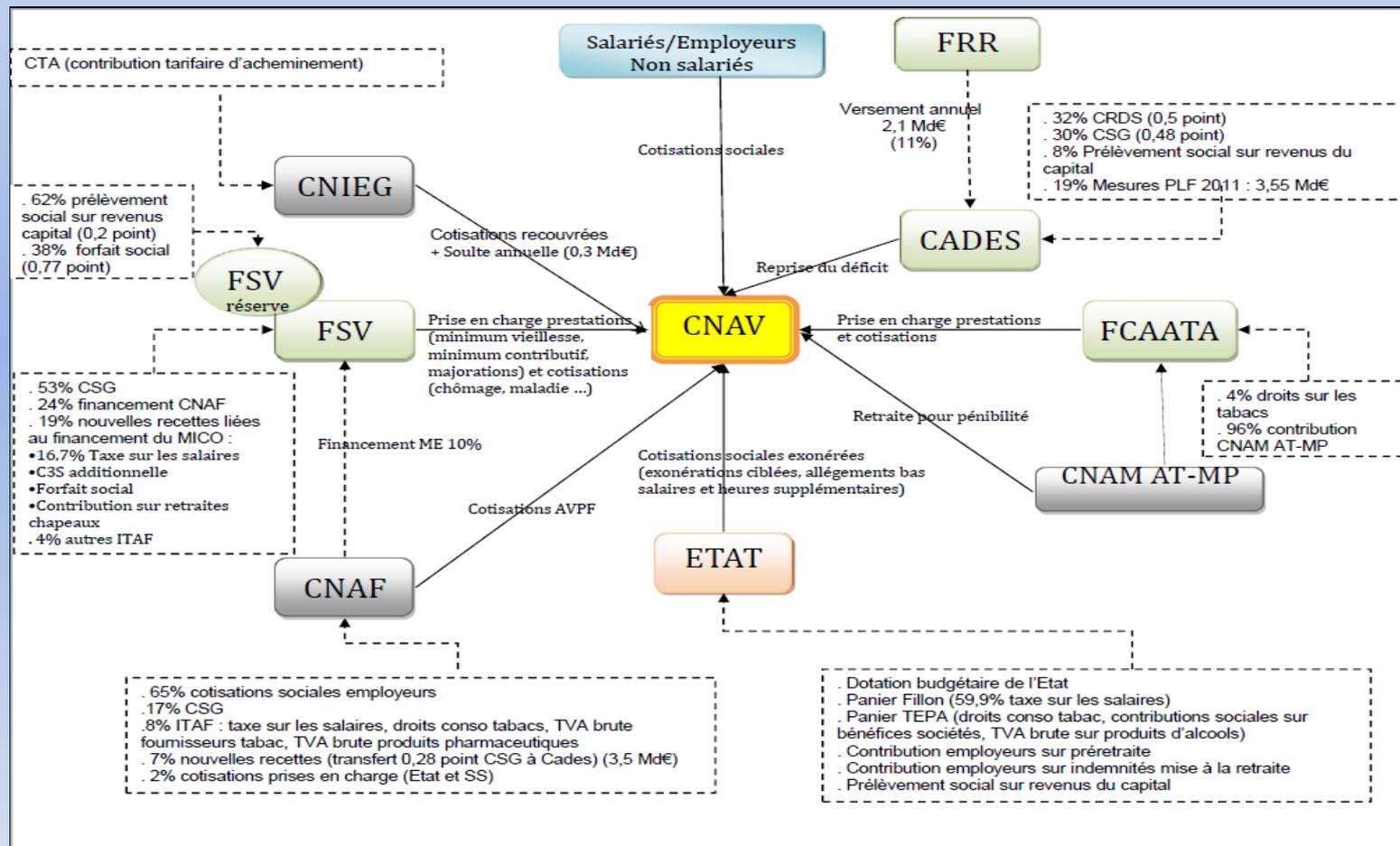
- **FO revendique la transparence et la simplification du financement de la branche vieillesse du régime général géré par la CNAV**

- **Attention : *transparence* et *simplification* ne sont pas synonymes de régime unique**





Le financement de la branche Retraite du régime général





Le pilotage : un alibi politique

Quand le politique se défait sur le technique : selon les annonces faites, le gouvernement réaffirmerait la réforme de 2003 sur différents critères, dont la durée d'activité, et s'appuierait sur des experts pour tenter d'échapper à sa responsabilité politique

FO N'EST PAS DUPE



Non à une réforme systémique

- Ce ne sont pas les principes fondamentaux de notre système qui sont à remettre en cause, ils ont seulement besoin d'être consolidés face à une période de crise. Cela passe obligatoirement par un financement rénové et amplifié
- Une réforme systémique – par points ou comptes notionnels – renforcerait inexorablement le caractère contributif de notre système de retraite au détriment des éléments constitutifs de solidarité.



Non à une réforme systémique

- Une telle réforme engendrerait la fusion de la CNAV, de la MSA avec les régimes complémentaires AGIRC, ARRCO et IRCANTEC a minima.
- La réforme systémique passerait fatalement par la mise en place d'un régime unique, capable d'être piloté quasi-automatiquement.



Non au régime unique

Si le régime unique était mis en place : le socle universel de la retraite serait malgré tout en répartition mais tout laisse à penser – et tous les exemples étrangers le démontrent – qu’un deuxième pilier en **capitalisation** viendrait compléter le nouvel édifice de la retraite.

C’est pourquoi FO entend promouvoir ses revendications, bases d’une véritable réforme des retraites qui tendrait à conforter notre système par ***répartition et solidaire.***

-
-



FORCE OUVRIERE

**MOBILISONS NOUS
TOUS LE 10
SEPTEMBRE**

FO
la force syndicale